



DEL- 2023 - 010

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

**SUBVENTION
CROC'LOISIRS 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 6 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M
BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme
CLÉRO V., Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme
PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU
C., Mme HERBRETEAU M-A

POUVOIRS : M DUGUÉ V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme FONTENEAU C a donné pouvoir à Mme BARON A

SECRETAIRE : Mme Valérie CLÉRO

L'association Croc' loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil
jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2023.

Il est rappelé la convention de partenariat signé le 6 février 2020 après décision
du conseil municipal du 8 juillet 2019.

L'association demandait également une aide exceptionnelle pour un séjour au
ski.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil Municipal, à 5 pour, 7 contres et 4 abstentions :

- **N'ACCORDE** pas de subvention exceptionnelle pour le séjour au ski.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 8 FEV. 2023

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : - 8 FEV. 2023

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

